

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles, avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera par vidéoconférence, le 9 février 2022, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition partielle du bâtiment principal situé au 134-136, avenue Rolland sur le lot numéro 1 703 109 du cadastre du Québec.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les quinze jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les quinze jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement de Lachine.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 21 janvier 2022.

Le comité d'étude des demandes de permis de démolition
par Myrabelle Chicoine
Secrétaire d'arrondissement substitut

DEMOLITION PERMIT APPLICATION

NOTICE is hereby given, according to Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02-19003), that the demolition permit application review committee will sit by videoconference, on February 9, 2022 at 5 p.m., to consider to consider the request filed for the partial demolition of the main building located at 134-136, avenue Rolland on the lot number 1 703 109 of cadastre du Québec.

Any person wishing to oppose the demolition must do so by writing to the Secrétaire de l'arrondissement de Lachine, giving the reasons for objecting, within fifteen days of publication of the public notice or, failing such notice, within fifteen days following the posting of the notice on the immovable concerned.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this January 21, 2022.